**Notion: N0145**

**Notion originale: langue frontalière**

**Notion traduite: langue frontalière**

**Document: D022**

Titre: L'Europe et ses langues

Type: linguistique - ouvrage monographique

Langue: français

Auteur: CALVET, Louis-Jean

Ed. :Plon, Paris, 1993, 234p.

Extrait E1674, p. 171-172

 En mars 1988, Jean-Marie Bressand envoyait au ministre de l'Education nationale René Monory un mémoire sur les conditions d'un plurilinguisme européen qui actualisait les propositions de 1951 du Monde bilingue. Les principes proposés étaient simples et se ramenaient pour ce qui concerne la France au modèle suivant :
- Dès l'école maternelle, enseignement oral d'une langue étrangère, dite langue de communication (qui en France pourrait être l'anglais mais aussi bien une langue frontalière comme l'allemand en Lorraine, le catalan à Perpignan, le néerlandais à Calais…).
- Progressivement, au cours du cycle primaire, introduction de la forme écrite de cette langue et d'un enseignement de grammaire.
- A l'entrée dans le cycle secondaire, l'élève choisit une seconde langue étrangère (de préférence parmi les langues de la Communauté européenne) tandis que la première langue, la langue de communication, jusqu'ici matière d'enseignement, devient véhicule d'enseignement : c'est-à-dire que certains sujets sont enseignés dans cette langue (rappelons que le Luxembourg a mis sur pied un système comparable).
- A l'entrée en classe de quatrième (c'est-à-dire la troisième année du cycle secondaire), l'élève peut soit choisir une troisième langue étrangère (russe, chinois, arabe, japonais, ou encore latin ou grec) soit choisir d'approfondir la langue de communication et d'étudier la culture et la civilisation qu'elle véhicule.